



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 14 DÉCEMBRE 2015

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL** tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce quatorzième jour du mois de décembre 2015, à 19 h 30.

Sont présents :     Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                          Monsieur le conseiller André Fournier  
                          Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
                          Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                          Madame la conseillère Sandra Gravel  
                          Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                          Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                          général adjoint Martin Careau  
                          Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier

**ORDRE DU JOUR**

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2015
4. Demande de dérogation mineure : 39, rue de la Vallée
5. Demande de dérogation mineure : 24, rue de la Falaise
6. Consultation sur le projet de règlement numéro APR-7-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les dispositions encadrant l'affichage électronique
7. Consultation sur le projet de règlement numéro APR-8-2015 aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014 pourvoyant à réviser et à remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à agrandir l'aire d'affectation CA 6
8. Consultation sur le projet de règlement numéro APR-9-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H
9. Consultation sur le projet de règlement numéro APR-10-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les marges de recul pour la zone 72-P
10. Consultation sur le projet de règlement numéro APR-11-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à créer des zones H (habitation) le long de la route de la Jacques-Cartier, de la route Montcalm et de la Grande-Ligne
11. Avis de motion : règlement pour les rénovations du 2, rue Laurier
12. Lecture du certificat d'enregistrement du règlement numéro 1302-2015
13. Lecture du certificat d'enregistrement du règlement numéro 1303-2015
14. Adoption du projet de règlement APR-12-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage 1259-2015, de façon à modifier les marges de recul et les conditions préalables à l'émission des permis, autoriser la classe d'usage publique et autoriser les écuries
15. Adoption d'un projet de règlement, modification des dispositions encadrant les contenants à ordures, à matières recyclables et matières putrescibles
16. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
17. Remboursement d'une franchise à la MMQ
18. Servitude de drainage sur le lot 5 495 014
19. Autorisation de la présentation de la requête introductive en acquisition judiciaire du lot 4 586 684 par Josée Toupin et Mario Simard
20. Amendement aux résolutions 181-2015 et 540-2015



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

21. Autorisation de recours contre la financière Transcapitale inc.
22. Cession du lot 5 820 888 à la garderie découverte pour l'arc de virage
23. Mandat architectes : plans et devis de la nouvelle mairie
24. Modification de l'horaire de travail de trois cols blancs
25. Signature d'une entente d'entraide avec la Municipalité de Shannon
26. Autorisation de dépenses : inauguration du pavillon Desjardins
27. Résolution d'appui à la nation Huronne-Wendat
28. Signature d'un protocole d'entente avec Évènements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
29. Prêt d'un local et de mobilier à Évènements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
30. Annulation du bail emphytéotique avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac
31. Résolution d'intention : jumelage avec Palavas-les-Flots
32. Nomination de l'auditeur externe
33. Prêt d'un local au comité orientation et dépannage
34. Report de vacances du directeur des services techniques
35. Addenda au contrat de monsieur André Ferland
36. Autorisation de dépenses : signalisation parc de glisse
37. Demande de permis de rénovation avec agrandissement : 3908-3914, route de Fossambault
38. Demande de permis de construction d'un bâtiment principal résidentiel : 504, route de Fossambault, unités 140 et 142
39. Nomination d'un commissaire au comité consultatif d'urbanisme
40. Demande de location : espace publicitaire enseigne parc industriel
41. Ouverture de rue : prolongement de la rue de l'Osmonde
42. Autorisation pour traverse de motoneige : route des Érables
43. Cession de terrain Clément Rochette : servitude de drainage
44. Traversée d'agglomération : paiement numéro 2/volet surveillance des travaux
45. Traversée d'agglomération: paiement numéro 3/volet surveillance des travaux
46. Traversée d'agglomération: paiement numéro 3
47. Traversée d'agglomération: paiement numéro 4
48. Augmentation de la capacité du poste de pompage Jolicoeur : paiement numéro 1
49. Aménagement du puits P-8 : réception provisoire
50. Concours pour l'embauche d'un employé au service des travaux publics (hygiène du milieu)
51. Embauche d'un employé au service des travaux publics (parcs et bâtiments)
52. Installation d'un système de chauffage à l'ancien garage municipal
53. Décontamination de l'ancienne caserne : forages supplémentaires sous la dalle du bâtiment
54. Bâtiment multifonctionnel : approbation des directives de changement – partie 1
55. Bâtiment multifonctionnel : approbation des directives de changement – partie 2
56. Bâtiment multifonctionnel : paiement numéro 4
57. Bâtiment multifonctionnel : contrat pour l'approvisionnement en propane
58. Bâtiment multifonctionnel : réception provisoire
59. Services professionnels aménagement du pôle aquatique : rapport du comité de sélection
60. Aménagement d'un chemin temporaire pour autobus
61. Demande de permis d'agrandissement : 4517, route de Fossambault
62. Avance à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier
63. Bordereau de correspondance
64. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
65. Dépôt de la liste des engagements financiers
66. Dépôt de la liste des chèques
67. Période de questions
68. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de décembre est ouverte.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**624-2015 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en y reportant le point 41.

**ADOPTÉE**

**625-2015 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 16 novembre 2015  
comme il a été présenté.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure présentée par M. Yannick Martel afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 39, rue de la Vallée qu'il a construite en 2011.

**626-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 39, RUE DE LA VALLÉ**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure présentée par M. Yannick Martel afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 39, rue de la Vallée qu'il a construite en 2011;

**ATTENDU QUE** les terrains adjacents sont boisés;

**ATTENDU QUE** le terrain présente une grande superficie et qu'il aurait pu déplacer la construction à un endroit conforme à la réglementation;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 27 octobre 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par M. Yannick Martel afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 39, rue de la Vallée construite à 5,63 mètres de la ligne de lot latérale et à 8,74 mètres de la ligne de lot avant alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage exige une marge de recul avant de 9 mètres et une marge de recul latérale de 6 mètres dans la zone 96-H.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, explique la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Raiche afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 24, rue de la Falaise.

**627-2015 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : 24, RUE DE LA FALAISE**

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Jonathan Raiche afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 24, rue de la Falaise;

**ATTENDU QUE** la nature de la dérogation est mineure;

**ATTENDU QUE** les limites du lot ont été modifiées depuis 1998;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**ATTENDU** la recommandation de la conseillère en urbanisme en date du 27 octobre 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Raiche afin de régulariser l'implantation dérogatoire de la résidence du 24, rue de la Falaise construite à 7,31 mètres de la ligne de lot alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage exige une marge de recul avant de 7,5 mètres dans la zone 44-H.

**ADOPTÉE**

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENTATION NUMÉRO APR-7-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LES DISPOSITIONS ENCADRANT L’AFFICHAGE ÉLECTRONIQUE**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement. À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services technique et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-7-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon modifier les dispositions encadrant l'affichage électronique.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-8-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1258-2014 POURVOYANT À RÉVISER ET À REMPLACER LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 611-90, DE FAÇON À AGRANDIR L'AIRE D'AFFECTATION CA 6**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-8-2015 aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014, pourvoyant à réviser et à remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à agrandir l'aire d'affectation CA-6.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement ne contient pas de disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-9-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE 137-C À MÊME LA ZONE 67-H**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

---

de règlement numéro APR-9-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir la zone 137-C à même la zone 67-H.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Il identifie cette disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-10-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LES MARGES DE REcul POUR LA ZONE 72-P**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-10-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à agrandir les marges de recul pour la zone 72-P.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Il identifie cette disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-11-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À CRÉER DES ZONES H (HABITATION) LE LONG DE LA ROUTE DE LA JACQUES-CARTIER, DE LA ROUTE MONTCALM ET DE LA GRANDE-LIGNE**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec et des membres du conseil, le directeur des Services techniques et directeur général adjoint, monsieur Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement numéro APR-11-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à créer des zones H (Habitation) le long de la Jacques-Cartier, de la route Montcalm et de la Grande-Ligne.

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier précise que ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire. Il identifie cette disposition et explique la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, que cette disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter.

Le conseil entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT POUR LES RÉNOVATIONS DU 2, RUE LAURIER**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant des travaux de rénovation de la future mairie au 2, rue Laurier.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1302-2015.**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1302-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

**LECTURE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT  
NUMÉRO 1303-2015**

La greffière adjointe donne lecture du certificat d'enregistrement émis suite à la tenue d'un registre aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que le règlement numéro 1303-2015 fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

628-2015

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT APR-12-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 1259-2015, DE FAÇON À: MODIFIER LES MARGES DE  
RECU ET LES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DES PERMIS,  
AUTORISER LA CLASSE D'USAGE PUBLIQUE ET AUTORISER LES ÉCURIES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-12-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014, de façon à modifier les marges de recul et les conditions préalables à l'émission des permis de construction dans la zone 144-H, autoriser la classe d'usage PA : publique et institutionnelle dans la zone 57-M et autoriser que les écuries, construites en vertu de l'article 15.3, soient implantées en cour latérale dans la zone 140-H.

**Premier projet de règlement numéro APR-12-2015**

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-12-2015 AUX FINS DE  
MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2015 DE  
FAÇON À :

- Modifier les marges de recul et les conditions préalables à l'émission des permis de construction dans la zone 144-H, autoriser la classe d'usage « PA : Publique et institutionnelle » dans la zone 57-M et autoriser que les écuries, construites en vertu de l'article 15.3, soient implantées en cour latérale dans la zone 140-H.

**ARTICLE 2** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte :

- Pour la zone 144-H, dans la section « normes d'implantation », à la ligne « marge de recul avant », la mention « 9,0 » est remplacée par la mention « 7,5 », à la ligne « coefficient d'occupation du sol », la mention « 0,35 » est remplacée par la mention « 0,50 ».
- Pour la zone « 144-H », dans la section « conditions préalables à l'émission de permis de construction », le symbole « o » est retiré à la ligne « aucun service » et est ajouté à la ligne « raccordement aqueduc et égout ».

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

**ARTICLE 3** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 1259-2014 sous la cote « Annexe 3 » est modifiée à toutes fins que de droit de telle sorte :

- Pour la zone « 57-M », dans la section « règlement de zonage », à la ligne « PA : Publique et institutionnelle » est ajouté le symbole « o ».



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

Copie conforme de la grille des spécifications, après avoir été initialisée par monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier aux fins d'identification, est jointe au présent règlement.

**ARTICLE 4** L'article 9.2 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- En ajoutant, après le paragraphe 29°, le paragraphe 30° suivant : « Une écurie construite en vertu de l'article 15.3, uniquement dans la zone 140-H ».

**ARTICLE 5** L'article 15.3 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

- Au paragraphe 6°, la mention « ; » suivant les mots « sur lequel elle est implantée » est remplacée par un « . ». La phrase suivante est ajoutée à la suite de ce point : « Dans la zone 140-H uniquement, l'écurie peut être implantée dans la cour latérale sous respect de l'espace minimal de dégagement de 3 mètres des lignes latérales et arrière du terrain sur lequel elle est implantée ».

**ARTICLE 6** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE

\_\_\_\_\_  
PIERRE DOLBEC  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

**ADOPTÉE**

629-2015

**ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT : MODIFICATION DES DISPOSITIONS ENCADRANT LES CONTENANTS À ORDURES, À MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES PUTRESCIBLES**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU** que ce conseil adopte le premier projet de règlement numéro APR-13-2015 aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier les dispositions encadrant le remisage des contenants à ordures, à matières recyclables et matières putrescible.

**ARTICLE 1** Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-13-2015 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Modifier les dispositions encadrant le remisage des contenants à ordures, à matières recyclables et matières putrescible.

**ARTICLE 2** L'article 9.1 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

En ajoutant, après le paragraphe 21°, le paragraphe suivant : « 22° Les contenants semi-enfouis à collecte par grue ».

**ARTICLE 3** L'article 9.2 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de la façon suivante :

En ajoutant, après le paragraphe 30°, le paragraphe suivant : « 31° Les contenants semi-enfouis à collecte par grue ».



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

**ARTICLE 4** L'article 10.1.5 du règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié en ajoutant, à la suite du paragraphe 3° l'alinéa suivant :

« Nonobstant toute disposition contraire, le remisage des contenants entre deux collectes peut se faire dans la cour avant ou latérale uniquement s'il s'agit de contenants semi-enfouis à cueillette par grue et à conditions que ces contenants soient dissimulés par un écran de végétation dense d'une hauteur d'un mètre et que cet écran soit situé à un mètre des contenants et à un mètre ou plus de la ligne de lot avant. »

**ARTICLE 5** Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER CE 14<sup>E</sup> JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE DEUX MILLE QUINZE

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER

ADOPTÉE

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

À cette séance, les conseillers Monsieur Claude Phaneuf, Monsieur André Fournier, Monsieur Yves-J. Grenier, Madame Nathalie Laprade, Madame Sandra Gravel et Monsieur Martin Chabot ainsi que le maire Pierre Dolbec déposent un document intitulé : « Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil ».

**630-2015 REMBOURSEMENT D'UNE FRANCHISE À LA MMQ**

**ATTENDU** le rapport de la greffière adjointe, madame Isabelle Bernier, en date du 7 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement d'un montant de 437,91 \$ à la Mutuelle des municipalités du Québec. Il s'agit du montant de la franchise devant être assumée par la Ville suite au règlement du dossier 152201-30.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-330-00-995 du budget 2015, après un transfert de 279 \$ du poste 02-415-00-995.

ADOPTÉE

**631-2015 SERVITUDE DE DRAINAGE SUR LE LOT 5 495 014**

**ATTENDU** qu'un bassin de rétention appartenant à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est présent sur le lot 5 495 015;

**ATTENDU** que la Ville doit acquérir éventuellement une servitude de drainage sur le lot 5 495 014 et en faveur du lot 5 495 015;

**ATTENDU** que la Ville devrait d'abord signer une option de servitude de drainage avec le propriétaire du lot 5 495 014;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** de mandater le notaire Me Mario Boilard pour la préparation d'une option de servitude de drainage sur le lot 5 495 014 et en faveur du lot 5 495 015.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mandater l'arpenteur monsieur Martin Pageau, de





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

DLT Arpenteurs, pour la préparation d'une description technique.

**ADOPTÉE**

632-2015

**AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DE LA REQUÊTE INTRODUCTIVE EN ACQUISITION JUDICIAIRE DU LOT 4 586 684 PAR JOSÉE TOUPIN ET MARIO SIMARD**

**ATTENDU** que monsieur Dave Brochu n'a effectué aucun paiement de taxes sur le lot 4 366 504 (matricule 2190-20-5072-0-000-0000) depuis au moins l'année 2002 alors qu'il en ait été le propriétaire;

**ATTENDU** que les montants dus ont été radiés d'office pour les années 2007 à 2011 puisqu'ils étaient minimes;

**ATTENDU** que Mario Simard et Josée Toupin font présentement des démarches afin de pouvoir procéder à la présentation d'une requête introductive d'instance en acquisition judiciaire du droit de propriété par prescription décennale concernant le lot 4 366 504, du Cadastre du Québec;

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est propriétaire des lots contigus, soit le lot 4 586 684, ainsi que le lot 4 586 683;

**ATTENDU** que la Ville ne conteste pas le droit de propriété des demandeurs;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, à signer l'affidavit présentant que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ne conteste pas le droit de propriété de Mario Simard et Josée Toupin.

**ADOPTÉE**

633-2015

**AMENDEMENT AUX RÉSOLUTIONS 181-2015 ET 540-2015**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'amender la résolution 181-2015 afin de corriger la superficie de la servitude de conservation. Plus précisément, le nombre 21 677,649 ha est modifié par le nombre de 21 677,649 m<sup>2</sup>;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de modifier la résolution 540-2015 afin d'indiquer qu'en plus du lot 5 491 025 à être cédé par le promoteur, le lot 5 491 023 doit également être cédé.

**ADOPTÉE**

634-2015

**AUTORISATION DE RECOURS CONTRE LA FINANCIÈRE TRANSCAPITALE INC.**

**ATTENDU** que la Financière Transcapitale inc. a émis une lettre de garantie irrévocable au montant de cinquante mille dollars (50 000 \$) en faveur de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier afin de couvrir les travaux effectués dans l'entente-promoteur entre la Ville et le promoteur « le Faubourg Ste-Catherine »;

**ATTENDU** que le promoteur « le Faubourg Ste-Catherine » n'a pas terminé les travaux prévus à l'entente et plus précisément, que la plantation de noues paysagères n'a pas été effectuée;

**ATTENDU** que le coût de cette plantation s'élève à 50 000 \$;

**ATTENDU** que la Ville a présenté, à l'intérieur du délai prévu à ladite lettre de garantie, une demande de paiement à l'émettrice de la lettre de garantie;

**ATTENDU** que la Financière Transcapitale inc. a omis de donner suite à la demande de paiement formulée par la Ville;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**ET RÉSOLU** de mandater la firme Lavery DeBilly, avocats, pour prendre toute procédure judiciaire utile pour obtenir le paiement de la Financière Transcapitale inc. afin que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier puisse procéder aux travaux de plantation.

**ADOPTÉE**

**635-2015 CESSIION DU LOT 5 820 888 À LA GARDERIE DÉCOUVERTE POUR L'ARC DE VIRAGE**

**ATTENDU** la négociation entre la Ville et la Garderie DécouVerte dans le but d'acquérir une partie du lot 4 811 025 afin de prévoir un arc de virage lors de la construction d'une nouvelle rue à cet endroit;

**ATTENDU** que cette portion de terrain correspond au lot 5 820 888 montré sur le plan cadastral parcellaire signé par Denis L.Tremblay sous la minute 9350;

**ATTENDU** que Garderie DécouVerte propose de céder gratuitement le terrain nécessaire en échange de pavage entre le terrain de la Garderie DécouVerte et la rue du Levant, soit sur une longueur approximative de 20 mètres et une profondeur approximative de 6 mètres;

**ATTENDU** que ce pavage permettrait l'aménagement de stationnements utiles aux clients de la Garderie DécouVerte, ainsi qu'aux usagers du parc municipal à proximité;

**POUR CES MOTIFS,**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accepte la proposition de M. Tony Dubé et Mme Stéphanie Dubé de Garderie DécouVerte et autorise M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier à signer les actes relatifs à cette transaction.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de mander Me Mario Boilard, notaire, pour préparer l'acte de cession.

**ADOPTÉE**

**636-2015 MANDAT ARCHITECTES: PLANS ET DEVIS DE LA NOUVELLE MAIRIE**

**ATTENDU** que ce conseil entend relocaliser les services administratifs de la Ville au 2, rue Laurier à la fin de l'année 2016;

**ATTENDU** que l'édifice, acquis par la Ville de la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond / Sainte-Catherine, nécessite des transformations et des rénovations afin de le rendre plus fonctionnel;

**ATTENDU** l'offre de service transmise par la firme d'architectes Régis Côté et associés en date du 8 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J Grenier

**ET RÉSOLU** que ce conseil mandate la firme Régis Côté et associés pour procéder à la préparation des plans, devis et documents d'appels d'offres quant à la transformation et la rénovation de l'édifice sis au 2, rue Laurier, le tout pour une somme maximale de 23 750 \$, plus taxes.

La somme de 24 935 \$, qui inclut les taxes nettes, est appropriée du fonds de roulement afin de faire face à la dépense et est remboursable en 10 versements annuels égaux.

Le détail du mandat est contenu dans l'offre de service de la firme signée par monsieur. Jocelyn Boilard, architecte, en date du 8 décembre 2015.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**637-2015 MODIFICATION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL DE TROIS COLS BLANCS**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser madame Francine Lachance à bénéficier, à compter du mois d'avril 2016, d'une semaine de travail à temps réduit (22,5 heures par semaine) tel que le prévoit le contrat de travail des cols blancs;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'augmenter la semaine de travail de madame Manon Germain, de 22,5 à 30 heures, à compter du 4 janvier 2016, en lui permettant de bénéficier de la clause pour les employés à temps réduit, tel que le prévoit le contrat de travail des cols blancs. Madame Germain pourra revenir à son horaire de trois jours si son nouvel horaire ne lui convient pas.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser madame Lise Brisson à travailler à temps complet pour les mois de novembre à avril et conserver son statut d'employée à temps réduit pour le reste de l'année, et ce, à compter de novembre 2016. En tout temps, l'employeur ou l'employée peut convenir qu'il est préférable que Madame Brisson retrouve son horaire à temps réduit à l'année.

**ADOPTÉE**

**638-2015 SIGNATURE D'UNE ENTENTE D'ENTRAIDE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SHANNON**

**ATTENDU** que les municipalités de Shannon et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désirent s'assurer d'être conformes au schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

**ATTENDU** la conclusion d'une première entente intermunicipale pour la protection d'une partie du territoire de la municipalité de Shannon;

**ATTENDU** que les municipalités de Shannon et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier désirent se prévaloir des dispositions de la *Loi sur la sécurité incendie* pour conclure une autre entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie sur leur territoire.

**ATTENDU** que l'objet de cette seconde entente est de permettre à chaque municipalité de prêter secours pour un incendie à l'autre municipalité, aux conditions prévues à celle-ci.

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection lors d'un incendie entre les municipalités de Shannon et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, laquelle entente est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

**639-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES: INAUGURATION DU PAVILLON DESJARDINS**

**ATTENDU** l'inauguration du Pavillon Desjardins, le 17 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 1 800 \$ pour la tenue de l'événement;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier cette somme de l'excédent non affecté et d'imputer la dépense au poste 02-190-00-610.

**ADOPTÉE**

**640-2015 RÉSOLUTION D'APPUI À LA NATION HURONNE-WENDAT**

**ATTENDU QUE** par l'Entente de principe d'ordre général (EPOG) conclue le 31 mars 2004, les Premières nations de Mamuitun et de Natasquan, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont convenu de la structure, de l'orientation générale, ainsi que des principes devant guider la rédaction d'un traité entre les parties;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**ATTENDU QUE** le territoire d'application prévu à cette entente comprend une partie sud-ouest qualifiée de "commune aux Premières Nations de Mamuitun" et stipule que la question du statut de cette partie du territoire doit être finalisée avant la signature du Traité;

**ATTENDU QUE** la partie du territoire visé par l'EPOG recoupe les territoires de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et celui duquel la Nation Huronne-Wendat revendique des droits;

**ATTENDU QU'**un jugement de la Cour fédérale du Canada du 1er décembre 2014 a ordonné au gouvernement du Canada de s'engager dans des discussions sérieuses et approfondies avec la Nation Huronne-Wendat en vue de concilier les divergences entre celle-ci et les Premières Nations innues quant au territoire visé par l'EPOG;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite poursuivre et protéger les bonnes relations de voisinage établies avec la Nation Huronne-Wendat et favoriser une approche de collaboration pour la résolution des questions relatives à l'utilisation du territoire;

**ATTENDU QUE** le conseil a été informé de l'intention des parties à l'EPOG de négocier une entente finale sur le Traité avant la fin de l'année;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'appuyer les démarches entreprises par la Nation Huronne-Wendat en vue d'être consultée avant la signature de l'entente finale sur le Traité qui doit faire suite à l'EPOG, notamment sur le statut de la partie sud-ouest du territoire visé ainsi que sur les droits susceptibles d'y être reconnus ou attribués;

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de demander au gouvernement du Québec:

- de ne pas autoriser la signature d'une entente finale conférant ou reconnaissant des droits dont l'exercice serait susceptible d'avoir préséance, en cas de conflit, sur la réglementation du conseil dans le territoire de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;
- si cette possibilité était envisagée, de donner l'occasion à la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier de faire des représentations à cet égard en temps utile avant la signature de tout projet d'entente finale sur le Traité.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de faire part à la Nation Huronne-Wendat de la volonté du conseil de maintenir avec elle un dialogue axé sur une approche de développement au bénéfice de chacune de nos communautés.

**ADOPTÉE**

**641-2015 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer le protocole d'entente entre Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. **ADOPTÉE**

**642-2015 PRÊT D'UN LOCAL ET DE MOBILIER À ÉVÉNEMENTS SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la résolution numéro 590-2015 accordant le versement d'une subvention de 35 000 \$, en 2016, à Événements Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour lui permettre d'engager une ressource à temps plein;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** de fournir à l'organisme un bureau au sous-sol de l'ancienne Caisse populaire et maintenir le bureau de Carrefour Jeunesse Emploi, le tout gratuitement.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**643-2015 ANNULATION DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC**

**ATTENDU** que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a conclu, le 29 septembre 2009, avec la Ville de Fossambault-sur-le-Lac, un bail emphytéotique d'une durée de 14 années visant l'implantation d'un poste incendie satellite;

**ATTENDU** que le projet est maintenant prévu à Ville Lac-Saint-Joseph et que le nouveau terrain a été déterminé;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de mandater les notaires Boilard Renaud pour préparer l'acte notarié annulant le bail emphytéotique avant son échéance et autoriser M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'acte.

**ADOPTÉE**

**644-2015 RÉSOLUTION D'INTENTION : JUMELAGE AVEC PALAVAS-LES-FLOTS**

**ATTENDU QUE** des citoyens de Palavas-les-Flots et les environs, accompagnés d'une délégation d'élus de la ville jumelle de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, projettent de visiter certaines régions du Québec et s'arrêter à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier les ou vers les 3, 4 et 5 octobre 2016;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil informe M. le maire Christian Jeanjean et son conseil que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier accueillera avec plaisir la délégation d'élus et facilitera l'hébergement des 20 à 25 autres personnes en familles prêtes à les accueillir;

Sur confirmation de cette visite, un programme sera mis sur pied.

Ce conseil désigne Mme Nathalie Laprade, conseillère, M. Marcel Grenier, directeur général et greffier, ainsi que Mme Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, pour les préparatifs d'usage.

**ADOPTÉE**

**645-2015 NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE**

**ATTENDU que**, selon l'article 108 de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit nommer un vérificateur externe;

**ATTENDU** la lettre de soumission d'honoraires présentée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 27 novembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeur externe des livres comptables de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'exercice financier 2015, aux conditions de la lettre d'honoraires datée du 27 novembre 2015.

**ADOPTÉE**

**646-2015 PRÊT D'UN LOCAL AU COMITÉ ORIENTATION ET DÉPANNAGE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil prête gracieusement au "Comité orientation et dépannage" le local vacant constituant la réception et la salle de conférence au motel industriel, et ce, pour une durée indéterminée.

Le directeur général et greffier est mandaté pour préparer un projet de bail à signer entre les parties. Le Comité peut cependant occuper dès à présent le local.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**647-2015 REPORT DE VACANCES DU DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

**ATTENDU que** le directeur des Services techniques a dû s'absenter de son travail à deux reprises durant 2015, pour une durée de trois mois et demie, suite à deux opérations au genou;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** de reporter, à l'année 2016, 11,8 jours de vacances dus à celui-ci.

**ADOPTÉE**

**648-2015 ADDENDA AU CONTRAT DE M. ANDRÉ FERLAND**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 3 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser la signature d'un addenda pour le contrat de l'hiver 2015-2016 de M. André Ferland afin de modifier le montant de l'avance de fonds effectuée par la Ville.

**ADOPTÉE**

**649-2015 AUTORISATION DE DÉPENSES: SIGNALISATION PARC DE GLISSE**

**ATTENDU** la recommandation de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, dans un rapport daté du 3 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser l'achat de signalisation, auprès de Gestion Miro inc., pour le parc de glisse du Grand-Héron pour un montant de 1 500 \$, plus taxes.  
La dépense est imputée au règlement d'emprunt numéro 2015-1293.06.

**ADOPTÉE**

**650-2015 DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION AVEC AGRANDISSEMENT: 3908-3914, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis de rénovation avec agrandissement de M. Steve Plamondon, propriétaire de Gestion Plam inc., pour ajouter un étage à une partie du bâtiment du 3908-3914, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 90-C qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU QUE** la couleur rouge utilisée comme couleur de revêtement extérieur est voyante mais qu'elle s'intègre bien au projet en y apportant une touche d'originalité;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 novembre, ainsi que les plans et documents déposés par l'architecte de M. Plamondon;

**ATTENDU QUE** les critères d'analyse au PIIA relatifs à l'architecture sont majoritairement rencontrés ou non applicables ;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de rénovation avec agrandissement à Gestion Plam inc. pour l'ajout d'un étage sur une partie du bâtiment du 3908-3914, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**651-2015 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL  
RÉSIDENTIEL: 5040, ROUTE DE FOSSAMBAULT, UNITÉS 140 ET 142**

**ATTENDU** la demande de permis de construction d'un bâtiment principal résidentiel au 5040, route de Fossambault (unités numéros 140-142) déposée par Développements Beaumont;

**ATTENDU QUE** ce bâtiment est situé dans la zone 144-H qui est soumise au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 novembre, ainsi que des plans déposés par la requérante;

**ATTENDU QUE** l'aménagement du site sera réalisé par le promoteur;

**ATTENDU QUE** le modèle d'habitation devrait demeurer le même et que seul les couleurs changeront;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'émission du permis de construction au constructeur Les développements Beaumont pour la construction des unités numéros 140 et 142 du projet intégré sis au 5040, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**652-2015 NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

**ATTENDU QU'**un poste est présentement vacant du Comité consultatif d'urbanisme;

**ATTENDU** l'appel de candidatures publié dans le journal Le Catherinois de novembre;

**ATTENDU QUE** trois propositions de candidature ont été reçues;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel  
**ET RÉSOLU** de nommer M. David Côte, résidant sur la rue Napoléon-Beaumont, pour siéger à titre de commissaire au Comité consultatif d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**653-2015 DEMANDE DE LOCATION : ESPACE PUBLICITAIRE ENSEIGNE PARC INDUSTRIEL**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser M. le maire Pierre Dolbec et M. le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer un bail de location d'un espace publicitaire sur la structure d'enseigne à l'entrée du parc industriel de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier avec Les Ateliers Non-Tech inc. dont l'entreprise est située au 220, rue Edward-Assh.

**ADOPTÉE**

**654-2015 AUTORISATION POUR TRAVERSE DE MOTONEIGE: ROUTE DES ÉRABLES**

**ATTENDU** la demande déposée par le Club de motoneige de la Jacques-Cartier afin que soit autorisée une traverse de motoneige sur la route des Érables;

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint à l'urbanisme, M. Pascal Bérubé, dans un rapport daté du 2 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une traverse de motoneige sur la route des Érables, plus précisément aux coordonnées N 46° 50' 08.9' et O 71° 32' 48.2'.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**655-2015 CESSION DE TERRAIN CLÉMENT ROCHETTE : SERVITUDE DE DRAINAGE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint à l'urbanisme, M. Pascal Bérubé, dans un rapport daté du 1er décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de céder les parcelles 1, 3 et 4 montrées sur le plan préparé par M. Martin Pageau, daté du 17 avril 2015, en faveur de M. Clément Rochette, en compensation pour la servitude de drainage accordée le 8 octobre 2015.

Ladite servitude de drainage est montrée sur le plan joint à l'acte de servitude signée le 8 octobre 2015 sous la minute 29 712 du notaire Mario Boilard.

**ADOPTÉE**

**656-2015 TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 2 / VOLET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 30 novembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 2 relativement à la surveillance des travaux au ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés au 25 septembre 2015 dans le cadre du projet de traversée d'agglomération. Il s'agit d'un montant de 14 117,93 \$, incluant les taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier ladite somme du règlement numéro 1276-2015, sous-projet 02.

**ADOPTÉE**

**657-2015 TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 3 / VOLET SURVEILLANCE DES TRAVAUX**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 9 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 relativement à la surveillance des travaux au ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés au 13 novembre 2015 dans le cadre du projet de traversée d'agglomération. Il s'agit d'un montant de 34 428,66 \$, incluant les taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier ladite somme du règlement numéro 1276-2015, sous-projet 02.

**ADOPTÉE**

**658-2015 TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 3**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 4 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 3 au ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés au 30 octobre 2015 dans le cadre du projet de traversée d'agglomération. Il s'agit d'un montant de 312 718,28 \$, incluant les taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier ladite somme du règlement numéro 1276-2015.

**ADOPTÉE**





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**659-2015 TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION: PAIEMENT NUMÉRO 4**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 9 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 4 au ministère des Transports du Québec pour les travaux exécutés au 17 novembre 2015 dans le cadre du projet de traversée d'agglomération. Il s'agit d'un montant de 20 008,97 \$, incluant les taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier ladite somme du règlement numéro 1276-2015.  
**ADOPTÉE**

**660-2015 AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DU POSTE DE POMPAGE JOLICOEUR: PAIEMENT NUMÉRO 1**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 10 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'approuver le paiement numéro 1 à "CWA Mécanique de procédé" au montant de 16 659,88 \$, conformément à la recommandation de M. Sébastien Labonté, ingénieur, de la firme Roche Ltée Groupe-conseil, en date du 4 décembre 2015. Le montant recommandé inclut une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1281-2015.

**ADOPTÉE**

**661-2015 AMÉNAGEMENT DU PUIS P-8: RÉCEPTION PROVISOIRE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 10 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à signer le certificat de réception provisoire des ouvrages du projet d'aménagement du puits P-8 daté du 13 octobre 2015;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approuver le paiement numéro 1 à "Filtrum Construction inc." au montant de 54 365,67 \$ conformément à la recommandation de M. Sébastien Labonté, ingénieur, de la firme Roche Ltée, Groupe-conseil, en date du 8 décembre 2015. Le montant recommandé inclut la libération de la moitié de la retenue contractuelle et l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1249-2014.

**ADOPTÉE**

**662-2015 CONCOURS POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (HYGIÈNE DU MILIEU)**

**ATTENDU** la lettre déposée par M. Jacques Côte, préposé à l'aqueduc et l'égout, dans laquelle il informe la Ville de son intention de prendre sa retraite en janvier 2016;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 4 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accepter le départ de M. Jacques Côte et de remercier celui-ci de l'excellent travail effectué au cours des 25 dernières années;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à publier un avis pour l'embauche d'un(e) technicien(ne) en assainissement des eaux.

**ADOPTÉE**

**663-2015 EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS (PARCS ET BÂTIMENTS)**

**ATTENDU** la tenue d'un concours pour un poste de journalier au parc de glisse;

**ATTENDU** que dix personnes ont postulé;

**ATTENDU** la recommandation du directeur adjoint aux Travaux publics, M. Pierre Roy, dans un rapport daté du 3 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller André Fournier  
**ET RÉSOLU** d'embaucher M. Dominique Gamache au poste de journalier occasionnel au parc de glisse à l'échelon numéro 3 de la grille salariale en vigueur.

**ADOPTÉE**

**664-2015 INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE À L'ANCIEN GARAGE MUNICIPAL**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 10 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 3 800 \$, plus taxes, pour l'installation d'un système de chauffage électrique à l'ancien garage municipal situé au 24, rue Louis-Jolliet.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**665-2015 DÉCONTAMINATION DE L'ANCIENNE CASERNE: FORAGES SUPPLÉMENTAIRES SOUS LA DALLE DU BÂTIMENT**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Akifer pour procéder à la réalisation de deux forages sous la dalle du bâtiment afin de vérifier la présence de sols contaminés à cet endroit. Le tout conformément à la proposition de service transmise par M. Stéphane Lambert en date du 25 novembre 2015.

Le coût du mandat est établi à 4 855 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de mandater le directeur des Services techniques pour autoriser l'exécution d'un forage supplémentaire, à un coût de 1 290 \$ plus taxes, advenant que ce dernier soit nécessaire afin de cerner la zone de contamination.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

**666-2015B BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT - PARTIE 1**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 4 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'approuver les directives de changement A04, A05, ME-07 et ME-08 pour un coût total de 6 741,99 \$, plus taxes.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme du règlement numéro 1293-2015, sous-projet 07.

**ADOPTÉE**

**667-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: APPROBATION DES DIRECTIVES DE CHANGEMENT - PARTIE 2**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 9 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** de ratifier l'autorisation émise par le directeur des Services techniques et directeur général adjoint concernant les directives de changement A6 révision 1, ME-09 révision 1 et ME-10 pour un coût total de 3 787,47 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire du règlement numéro 1293-2015, sous-projet 07.

**ADOPTÉE**

**668-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: PAIEMENT NUMÉRO 4**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 30 novembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** d'autoriser le versement du paiement numéro 4 à Construction Durand inc. au montant de 390 516,99 \$. Ce montant tient compte des travaux réalisés au 30 novembre 2015, d'une retenue contractuelle de 10 % et l'ajout des taxes brutes. Ladite dépense est imputée au règlement numéro 1293-2015, sous-projet 01.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur, en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 3.

**ADOPTÉE**

**669-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT EN PROPANE**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à signer un contrat avec Capital Propane pour la location d'équipements et l'approvisionnement en propane du Pavillon Desjardins d'une durée d'un an. Le coût de location des réservoirs est établi à 1 \$ par année. Le coût du propane est établi conformément à la soumission déposée le 27 novembre 2014 pour l'approvisionnement en propane du garage municipal et l'entretien de la patinoire et du sentier de glace. Cette soumission a été acceptée par le conseil par la résolution numéro 644-2014 pour une durée de 2 ans.

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-37-682;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de transférer un montant de 1 250 \$ du poste 02-701-37-681 au poste 02-701-37-682.

**ADOPTÉE**

**670-2015 BÂTIMENT MULTIFONCTIONNEL: RÉCEPTION PROVISOIRE**

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 14 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

Résolution 10-2016 vient modifier la résolution 670-2015 afin de modifier le montant pour 55 936,87\$ au lieu de 54 936,87\$.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**ET RÉSOLU** de procéder à la réception provisoire du bâtiment multifonctionnel construit par Durand Construction au Parc du Grand-Héron. Le tout conformément au certificat d'achèvement substantiel des travaux préparé par M. Gilles Laflamme, architecte, en date du 3 décembre 2015. Les listes de déficiences suivantes sont jointes au certificat :

- Liste en architecture datée du 2 décembre 2015 (3 pages);
- Liste en mécanique/électricité datée du 2 décembre 2015 (4 pages);
- Liste en mécanique/électricité datée du 7 décembre 2015 (1 page);
- Liste en structure datée du 7 décembre 2015 (1 page et 1 croquis).

**IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser le directeur des Services techniques et directeur général adjoint à signer les documents de réception provisoire;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU**, conformément au contrat, d'autoriser la libération de la moitié de la retenue contractuelle. Le montant à verser à l'entrepreneur est établi à 54 936,87 \$, taxes brutes incluses, conformément à la recommandation de M. Gilles Laflamme, architecte, en date du 14 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

**671-2015 SERVICES PROFESSIONNELS AMÉNAGEMENT DU PÔLE AQUATIQUE: RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION**

**ATTENDU** l'appel d'offres public relativement à un contrat de services professionnels pour l'aménagement d'un pôle aquatique au Parc du Grand-Héron;

**ATTENDU QUE** la seule proposition déposée, évaluée par le comité de sélection, n'a pas obtenu la note minimale exigée de 70 %.

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 3 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

**ET RÉSOLU** de rejeter la proposition de services professionnels déposée par la firme de génie-conseil EMS;

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** de retourner à la firme l'enveloppe de prix sans l'ouvrir.

**ADOPTÉE**

**672-2015 AMÉNAGEMENT D'UN CHEMIN TEMPORAIRE POUR AUTOBUS**

**ATTENDU QUE** le Centre de la petite enfance Joli-Coeur débutera, en avril prochain, la construction d'un nouveau bâtiment sur un terrain de la rue Désiré-Juneau, lequel est actuellement utilisé comme arc-de-virage par les autobus scolaires;

**ATTENDU QUE** ledit arc-de-virage ne sera plus disponible dès le début des travaux de construction;

**ATTENDU** la recommandation du directeur des Services techniques et directeur général adjoint, M. Martin Careau, dans un rapport daté du 4 décembre 2015;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade

**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense de 11 175 \$, plus taxes, pour la construction d'un chemin temporaire pour autobus reliant les rues Désiré-Juneau et de la Rencontre.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'approprier la somme nécessaire de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'accorder un contrat à Carrières Québec pour la fourniture du gravier nécessaire aux travaux.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

**673-2015**      **DEMANDE DE PERMIS D'AGRANDISSEMENT: 4517, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'agrandissement déposée par M. Guillaume Couture pour l'agrandissement du bâtiment sis au 4517, route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** cet immeuble est situé à l'intérieur de la zone 66-C, la demande de permis doit être approuvée en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

**ATTENDU QUE** le dossier avait été analysé par le Comité consultatif d'urbanisme à la séance régulière du 24 novembre mais que des informations supplémentaires étaient nécessaires pour formuler une recommandation;

**ATTENDU** le rapport et le courriel de la conseillère en urbanisme en date du 24 novembre 2015;

**ATTENDU QUE** des bacs de plantation seront aménagés dans le stationnement et devant la partie agrandie du côté de la route de Fossambault;

**ATTENDU QUE** les critères relatifs à l'architecture, à l'aménagement du site à l'aménagement du stationnement hors-rue, ainsi qu'à l'implantation des accès, des bâtiments et des aires de stationnement hors-rue sont majoritairement rencontrés ou non applicables;

**ATTENDU QUE** les arbres matures se trouvant en bordure de la ligne de lot latérale, ainsi que la haie située en bordure de la rue Jolicoeur seront conservés;

**ATTENDU** les courriels des commissaires reçus entre le 9 et le 14 décembre 2015;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Sandra Gravel

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise l'émission du permis d'agrandissement pour le bâtiment du 4517, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**674-2015**      **AVANCE À LA FONDATION MÉDICALE DE LA JACQUES-CARTIER**

**ATTENDU** la demande d'assistance financière de la Fondation médicale de La Jacques-Cartier datée du 12 octobre 2015;

**ATTENDU** que la Fondation médicale de La Jacques-Cartier est un organisme à but non lucratif, incorporé en vertu de la 3e partie de la Loi sur les compagnies;

**ATTENDU** que la Fondation a pour objet de recueillir des fonds pour : Favoriser l'amélioration de la santé et le bien-être de la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;

- Favoriser l'accessibilité aux citoyens de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph à des soins de santé complets, efficaces et de qualité;
- Favoriser l'implantation, le maintien et l'amélioration des services de santé existants, notamment au profit des personnes dont les conditions économiques et sociales limitent les facilités de déplacements en dehors du territoire des municipalités précédemment mentionnées;
- Soulager la souffrance et l'incapacité associées au vieillissement, notamment en fournissant des installations pour le soin, l'entretien et la réadaptation des personnes âgées;
- Prévenir et soulager la maladie et l'incapacité, qu'elle soit physique ou mentale, des citoyens des villes de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Fossambault-sur-le-Lac, de Lac Saint-Joseph et des environs;
- Assurer le bien-être des enfants malades.

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité peut accorder une aide à la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci,



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2015

---

d'œuvre de bienfaisance et de toute initiative de bien-être de la population ou une aide à l'exploitation d'un établissement de santé;

**ATTENDU** les besoins spéciaux de la Fondation médicale de la Jacques-Cartier d'ici au 31 décembre 2015, reliés notamment à l'aménagement du nouveau Centre médical;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de verser une avance de 25 000 \$ à la Fondation médicale de la Jacques-Cartier, prise à même le budget 2016 de subvention au poste 02-590-00-996.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil disposera de la balance de la demande d'aide financière pour 2016, après l'adoption de son budget prévu le 16 janvier prochain.

**ADOPTÉE**

**BORDEREAU DE CORRESPONDANCE**

Le directeur général et greffier, monsieur Marcel Grenier, dépose le bordereau de correspondance aux membres du conseil.

**675-2015 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2015, laquelle totalise la somme de 203 633,24 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

**ADOPTÉE**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 10 décembre 2015, laquelle comprend 251 commandes au montant de 351 074,06 \$.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES CHÈQUES**

Monsieur le directeur général et greffier dépose la liste des chèques pour la période se terminant le 30 novembre 2015, laquelle totalise 1 638 672,28 \$.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**676-2015 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance du 14 décembre 2015.

**ADOPTÉE**

L'assemblée est levée à 21h 31.

---

PIERRE DOLBEC  
MAIRE

---

MARCEL GRENIER  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER